

PHOTOVOLTAÏQUE

60 000 m² de panneaux à poser pour faire de Bordeaux une « ville solaire »

Denis Lherm, d.lherm@sudouest.fr



Les panneaux solaires de la toiture du nouveau siège de la Caisse des dépôts, dans le quartier d'Euratlantique. - GUILLAUME BONNAUD / SO

C'est l'objectif fixé par le maire pour équiper les immeubles publics et favoriser cette énergie renouvelable aussi sur les constructions privées. Mais en pleine ville, la réglementation est lourde

Souvent cantonnée aux fermes solaires installées à la campagne ou sur les toitures de pavillons de banlieue, l'énergie solaire est en train de gagner du terrain en ville. En quatre ans, les demandes de pose de panneaux solaires dans le cadre de projets immobiliers ont été multipliées par sept à Bordeaux, selon la mairie : 276 l'an dernier, contre une quarantaine seulement en 2020. Cette semaine, 90 professionnels de l'énergie solaire (propriétaires, porteurs de projets, énergéticiens, financeurs et bureaux d'études) se sont retrouvés à la mairie pour « énergie solaire : Bordeaux s'engage », opération destinée à promouvoir le photovoltaïque en ville. « Nous voulons faire de Bordeaux une ville solaire, je martèle ce message », leur a expliqué le maire Pierre Hurmic. « Nous voulons poser 60 000 mètres carrés de panneaux photovoltaïques sur le foncier municipal, nous avons besoin de vous ! À vous, à nous tous de foncer ! »

« Une démarche globale »

S'il y en a un qui n'a pas attendu l'exhortation du maire pour se lancer, c'est Olivier Cornouaille, directeur du supermarché Carrefour Market de Caudéran. En juillet 2023, il a équipé son parking d'une ombrière en panneaux solaires (540 panneaux environ, sur 1 000 mètres carrés). « Nous avons engagé une réflexion en 2021 », a-t-il expliqué devant ses pairs. « Parce que nous avons une trop forte consommation d'énergie et des déperditions. Mais le photovoltaïque est une mesure parmi d'autres. Nous avons aussi revu toute notre isolation, nos systèmes de chauffage et de froid. Parce que si vous produisez votre propre énergie solaire mais que vous continuez à trop consommer, cela n'a pas de sens. C'est une démarche globale de performance énergétique. » En moins d'un an, ce Carrefour market a vu chuter sa consommation électrique de 30 %. Il est déjà en avance sur son planning d'amortissement, étalé sur sept ans. Autre bénéfice, inattendu celui-là, l'image dégagée par le magasin s'est transformée. « Les gens se garent à l'ombre ou à l'abri de la pluie, ils s'intéressent au projet. Ils m'arrêtent, me demandent s'ils peuvent faire ça aussi chez eux ! » révèle Olivier Cornouaille.

Plus difficile dans le public

Sur les bâtiments publics, les choses vont moins vite. « Beaucoup de dossiers sont en cours, le temps administratif de la décision et de la réalisation est beaucoup plus long », concède Claudine Bichet, première adjointe au maire, qui pilote le plan solaire municipal. À ce jour, 30 sites sont équipés de panneaux solaires, huit nouveaux seront livrés cette année. Désormais, le photovoltaïque est obligatoire sur les projets immobiliers qui dépassent une certaine surface.

La difficulté en ville, c'est l'empilement des réglementations. Entre l'Unesco, les Monuments historiques, le secteur sauvegardé... plusieurs périmètres sont contraints par des mesures de protection. Règle de base rappelée à la mairie : toute installation doit être « intégrée ». En clair, on ne doit pas la voir depuis la rue ou un immeuble voisin. Une concertation sera ouverte prochainement pour recenser les contraintes et faire un état des lieux des pratiques.

Publié le 16/04/2024 – Sud-Ouest – Denis Lherm